Vol. 27 no. 7 - 27 novembre 2019

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Plus ça change, plus c'est pareil ?

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a publié une fiche technique, la semaine dernière, *Abolition des commissions scolaires : une menace pour l'éducation ?* Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'IRIS, nous présente, entre autres, la proposition du gouvernement Legault sur le projet de loi nº 40, la mise en contexte, les impacts anticipés.

Si on résume ce projet de loi, on peut dire que le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, désire remplacer les commissions scolaires par des centres de services. De manière générale, les centres de services reprendront quasiment les mêmes responsabilités que les commissions scolaires avaient. Les élections scolaires et les commissaires disparaîtront pour faire place à des conseils d'administration composés de huit parents, quatre membres de la communauté et quatre membres du personnel scolaire (excluant tout représentant syndical), chacun élu par ses pairs.

Il semble que le gouvernement pourra ainsi épargner quelque 53 millions de dollars sur 4 ans.

Il est clair que les élections scolaires n'attirent pas les foules et cela depuis bon nombre d'années. Pourquoi ? On peut penser que la faible connaissance du travail des commissaires et l'idée généralisée qu'ils agissaient plus comme des administrateurs plutôt que des représentants politiques de leur milieu ont certainement participé à leur disparition. Certains diront même que la voix des commissaires n'est que l'écho de la voix de la direction générale, sans plus.

Suite en page 4

En attendant le dépôt patronal

L'édito du Président

Notre série d'assemblées générales tire à sa fin et un premier plan de mobilisation a été adopté à l'unanimité. Les membres présents ont pu poser des questions, s'informer et partager leurs commentaires. D'ailleurs, merci à celles et ceux qui se sont déplacés !

Si vous nous suivez sur les réseaux sociaux, vous avez donc vu que le quorum des assemblées a été difficile à atteindre et que nos réunions n'ont pas fait courir les foules, pour le dire ainsi.

D'une fois à l'autre, on l'oublie toujours un peu, mais la vérité, c'est que le pouvoir d'attraction des premières assemblées générales, lors de chaque ronde de négociations nationales, est minime. Les informations sur le dépôt des demandes syndicales sont très médiatisées, sans compter que vous en connaissez la nature approximative puisque vous avez, pour plusieurs, participé aux consultations. Le premier plan de mobilisation est aussi toujours très léger puisqu'il s'agit de partir le train, comme on dit. Bref, l'intérêt individuel pour la négo en est à ses premiers balbutiements à travers le quotidien qui, on le sait, est très occupé en cette période de l'année !

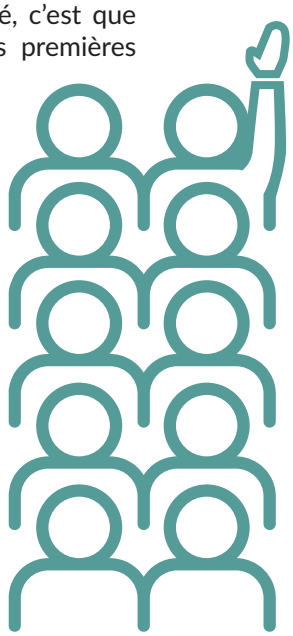

Crédit : canva.com

En somme, nous aurons donc rencontré, au total, environ 7 % des membres, soit plus ou moins 700 personnes, loin des 4 000 rencontrées au plus fort de la négo en 2015.

J'aimerais ici revenir sur la notion de quorum, parce qu'il s'agit d'un élément important et d'une particularité du Syndicat de Champlain. Le sujet revient régulièrement en congrès, mais nous sommes l'un des derniers syndicats en éducation à maintenir un quorum digne de ce nom. Fixé à 10 % des membres, il nous protège et nous garantit une légitimité. D'autres organisations font le choix de fixer un pourcentage facilement atteignable, nous choisissons plutôt d'avoir une cible qui donne le véritable pouls des membres, même si cela implique plus de travail et, parfois, de devoir vivre avec un quorum qui n'est pas atteint.

Cela dit, nous savons que la faible participation aux assemblées générales n'est pas la conséquence d'un manque d'intérêt pour la négociation nationale, mais qu'elle s'explique surtout par le fait que nous n'avons pas encore vraiment les deux pieds dedans.

N'oublions pas non plus que nous sommes aussi victimes du succès de nos plateformes d'information et de nos médias sociaux. Nous savons que vous les utilisez abondamment, que vous vous y informez, nous y questionnez et y débattez. Et ce n'est qu'un début, car notre organisation compte bien commencer 2020 avec de nouveaux outils facilitant la participation de tous les membres !

Je préfère voir le verre à moitié plein, car je sais pertinemment qu'au cours des prochains mois, lorsque vous vous sentirez interpellés et que les enjeux seront cruciaux, vous répondrez présents aux assemblées en grand nombre, comme vous l'avez toujours fait.

Éric Gingras

Changements à l'épreuve de mathématique de 6e année

Lors de l'année scolaire 2017-2018, le Syndicat de Champlain a mis sur pied un comité composé d'enseignantes de 6e année. Le comité s'est réuni à quelques occasions et a ciblé différentes problématiques propres à ce niveau d'études. Bien entendu, la lourdeur des examens de mathématique de fin d'année est alors particulièrement ressortie. En juin 2018, nous avons donc fait parvenir à la FSE les conclusions de notre travail.

Au printemps 2019, lors du colloque de la FSE *Maitres de notre profession*, les participants ont entériné, dans une très grande proportion, les constats soulevés quant à différentes problématiques du travail enseignant, notamment en lien avec les épreuves de 6e année.

En juin 2019, la FSE nous informait qu'elle menait une offensive dans ce dossier, notamment en faisant un appel à tous pour remplir un questionnaire de rétroaction sur l'épreuve de mathématique. Forte de tous les éléments recueillis, elle a fait des représentations auprès du ministère de l'Éducation.

Et nous avons été entendus !

Il y aura réduction du nombre de situations d'application, soit quatre plutôt que six. Un changement à l'horaire est aussi prévu : la session d'examen se déroulera sur quatre jours, du 16 au 21 janvier et du 8 au 11 juin 2020. Les élèves auront plus de temps pour chacune des tâches. Enfin, il y aura des précisions apportées aux outils de correction.

À tout ceci s'ajoute le fait que différents travaux seront menés afin d'apporter des ajustements plus importants en vue de l'année 2021. Des consultations auront donc lieu et, surtout, des mises à l'essai seront effectuées en milieu scolaire.

Ensemble, nous pouvons changer les choses.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

La marche finie, Greta partie…

Le 27 septembre dernier, environ 500 000 personnes se rassemblaient à Montréal pour manifester leur volonté d'action quant à l'urgence climatique et pour interpeller les décideurs politiques sur les questions environnementales. La tête d'affiche du mouvement, Greta Thunberg, une adolescente de 16 ans, était aussi au rendez-vous dans la métropole.

Or, deux mois plus tard, que reste-t-il de ce mouvement d'envergure ? Manifester, soit, mais concrètement, à quoi s'attend-on désormais ? Et que peut-on faire ?

Certes, le ski en septembre, la baignade en mars, les pommes en juin et la cabane à sucre en décembre ne sont pas prévus pour 2020 ! Mais nous subissons déjà les conséquences inévitables qu'entraînent les changements climatiques.

D'abord, en lien avec nos conditions de travail, cela se traduit de plusieurs façons. On peut penser à la climatisation défaillante de nos écoles alors que les épisodes de canicule lors des examens de fin d'année et en septembre sont maintenant courants. Nos établissements ne sont pas tous conçus pour faire face à cette nouvelle réalité. Ajoutons au portrait la dégradation prématurée des infrastructures qui absorbent de plus en plus difficilement les températures extrêmes.

C'est aussi dans le cadre de notre vie quotidienne que ces changements s'invitent. Inondations ou érosion des terres, qui peut se targuer d'être à l'abri ? Parce que même pour celles et ceux qui ne sont pas directement touchés, concrètement, les impacts se font tout de même sentir sur la facture d'assurance. Et les primes continueront d'augmenter considérant la récurrence de ces événements autrefois exceptionnels.

Dans nos milieux, nous pouvons diminuer notre empreinte environnementale par de petits gestes plus conscientisés qui peuvent paraître anodins : penser à fermer les lumières et les ordinateurs avant de quitter, favoriser l'utilisation des fontaines et des bouteilles réutilisables. Pour aller plus loin, on peut mettre en place des jardins scolaires pour valoriser le compost ou encore adhérer au mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ). Il ne faut pas avoir peur d'innover pour que se traduise, dans nos milieux, l'engouement suscité par la marche pour le climat.

Le comité sociopolitique

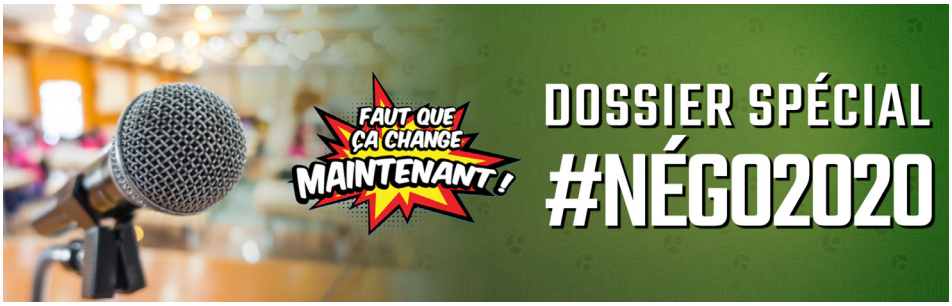

Toute l'information dont vous avez besoin !

Nous avons créé une section spéciale « Négo 2020 » sur le site Internet du Syndicat de Champlain. Vous y trouverez toutes les publications pertinentes en lien avec la négo nationale, dont les documents présentés lors des assemblées générales concernant les demandes sectorielles et intersectorielles détaillées ainsi que le plan de mobilisation.

N'oubliez pas de vous afficher sur les réseaux sociaux en publiant votre avatar aux couleurs de la négo !

L'atout dans notre manche

Lors des assemblées générales, nous avons présenté nos demandes sectorielles et intersectorielles. En préparation des étapes qui s'amènent et pour maintenir le rapport de force aux tables de négociations, nous aurons besoin d'un atout dans notre manche. Et cet atout sera évidemment un plan de mobilisation stratégique. Nous sommes en droit d'exiger de meilleures conditions de travail : c'est le message que nous porterons avec nos différentes actions.

La mobilisation se fera en partenariat avec les autres fédérations scolaires (FSE, FPPE, FPSS) de la CSQ afin de marquer la solidarité du réseau de l'éducation. L'imagerie colorée de style « Pop art » fait partie de l'identité visuelle de la campagne, notamment parce qu'elle insuffle une dose de positivisme aux différents visuels. Elle est assortie du slogan « Faut que ça change maintenant ! », que vous avez déjà probablement vu et entendu et qui sera modulé selon la situation.

Les véritables échanges aux tables de négociations débuteront en janvier prochain. À ce moment, quelques actions de visibilité auront lieu, mais elles seront davantage en style « commando ». Il nous apparaissait important, au début, de limiter le nombre d'actions dans les milieux et de miser sur des actions de visibilité auprès des décideurs et de la population.

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

Mais qu'est-ce qu'un commando ? C'est une action « surprise » exécutée en groupe restreint afin d'obtenir un maximum d'effet. Vous en aurez une meilleure idée en parcourant le plan de mobilisation disponible sur le site Internet du Syndicat de Champlain. D'ailleurs, bien heureux ceux qui, déjà, ont le goût d'y participer ! Vous n'avez qu'à nous écrire pour que nous vous inscrivions sur la liste des membres de l'action-mobilisation.

Le mois d'avril devrait faire place à la phase d'intensification. À ce moment, les offres patronales seront déposées et les enjeux bien connus. Ce sera le moment de commencer à déranger davantage si nous n'avons pas l'écoute espérée aux tables de négociations. Des haies d'honneur, des *sit-in*, de la distribution de tracts et beaucoup d'autres actions pourront être déployées. Évidemment, nous sommes toujours tributaires de ce qui se passera aux tables de négociations. Il est donc impossible de dire précisément à quelles dates se dérouleront ces actions. Nous vous informerons des détails au fur et à mesure. Il en est de même pour les actions qui se dérouleront dans les milieux et qui ont été votées par vos personnes déléguées.

Même s'il est difficile de présumer de l'évolution de la négociation, nous devons être prêts à agir ! Une seconde assemblée générale pourrait aussi avoir lieu au printemps pour faire le bilan à ce stade et pour proposer d'autres actions de mobilisation.

N'oubliez pas de partager, sur Facebook, l'avatar à l'effigie de la négo 2020 créé par notre équipe aux communications. Toute action de visibilité permet de faire voyager notre message !

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Concours

En tout confort

Visitez **lapersonnelle.com/concours**
pour découvrir les détails du concours 2019 !

Obtenez une soumission
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/concours

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Les protections RésAut
CSQ Centrale des syndicats du Québec
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la **CSQ**
laPersonnelle
Tarifs de groupe. Service unique.

Plus ça change, plus c'est pareil ? (suite)

Mais l'important ici, c'est de mesurer les impacts du PL 40 pour le personnel scolaire, les parents, les élèves, la communauté.

Une atteinte à l'équité du réseau

Plus qu'un simple changement de nom, le projet de loi comporte 90 pages et 312 alinéas. L'un des aspects importants, et dont on parle trop peu, est sans contredit la possibilité ainsi créée pour les parents de magasiner l'école idéale pour leur enfant. En effet, selon les nouvelles dispositions introduites par le PL 40, il sera maintenant plus simple d'inscrire son enfant dans un autre centre de services que celui correspondant à son adresse postale.

Déjà l'école publique, pour garder sa clientèle, s'est faite caméléon de l'école privée en multipliant les projets particuliers. Mais si le projet de loi devait être adopté tel quel, toutes les écoles

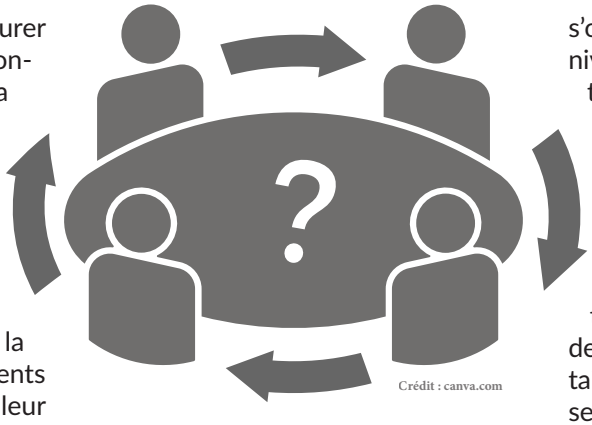

Crédit : canva.com

(oui, oui ! Y compris celles du primaire !) deviendront des mini-entreprises cherchant à attirer de la clientèle. Et le partage de certains services avec les écoles privées accentuera l'idée que le privé et le public se fondent dans le même réseau. Alors même que le Conseil supérieur de l'éducation dénonçait, dans son rapport de 2016, les effets pervers de la concurrence en éducation et l'iniquité grandissante des chances dans notre réseau public.

Une chose… et son contraire

Parallèlement, alors qu'il clame que son projet vise une décentralisation décisionnelle vers les écoles, comment ne pas souligner le fait que le ministre s'octroie de nouveaux pouvoirs au niveau des structures, des communications et de la gestion du personnel ?

De plus, le projet de loi prévoit qu'une proportion importante des responsabilités qu'auront les personnes siégeant au conseil d'administration des centres de services seront déléguées à des comités externes. « […] Tant la répartition des ressources, la priorisation budgétaire que les orientations pédagogiques seront discutées entre « experts », sans la présence de parents ou de membres de la communauté, avant d'être soumises pour approbation au conseil d'administration », souligne Madame Couturier de l'IRIS.

Sans oublier que les administrateurs devront y siéger bénévolement. Pour le personnel de l'éducation et les parents déjà submergés par leur horaire chargé, les allocations de présence et les remboursements de frais combleront-ils les tâches et les responsabilités liés au travail ?

L'adage, « plus ça change, plus c'est pareil » ne s'avère pas ici, bien au contraire !

Mireille Proulx
Coordonnatrice

FONDS de solidarité FTQ

Avis important

Fonds de solidarité FTQ

La limite des émissions d'actions du Fonds de solidarité FTQ pour l'exercice 2019-2020 est atteinte. Depuis la semaine dernière, il n'est plus possible de souscrire à des actions du Fonds par versement forfaitaire.

Si vous cotisez par retenue sur le salaire (RSS) ou par prélèvements bancaires automatiques (PBA), vous n'êtes pas touché par cette mesure.

Si vous optez pour un versement forfaitaire au Fonds, vous pourrez recommencer à le faire dès le 1er juin 2020 ou vous pourrez opter pour un mode de contribution automatique par téléphone ou via votre compte en ligne.
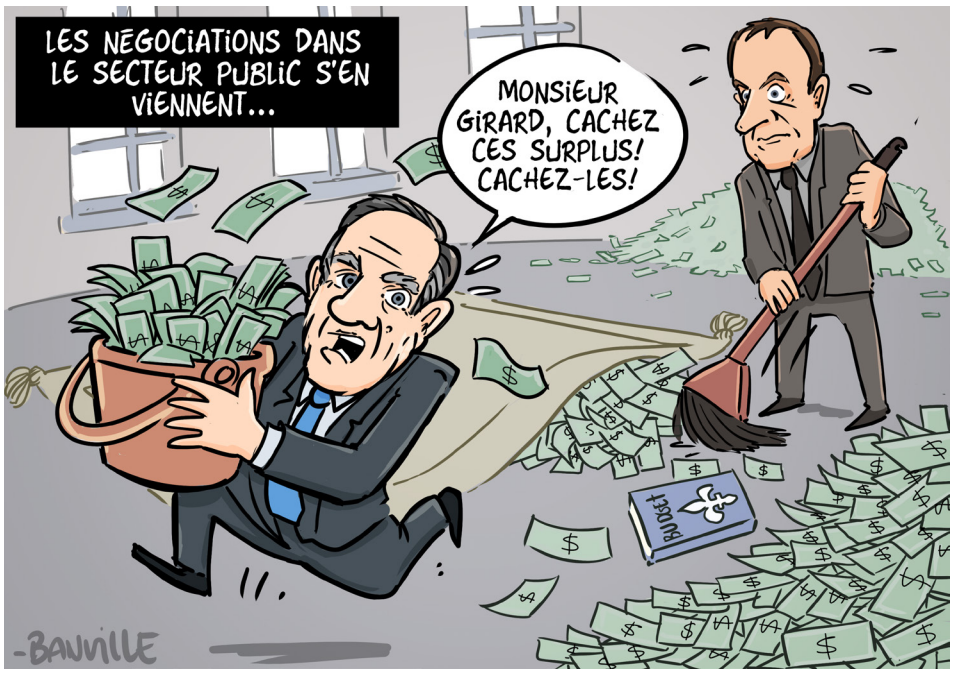
Plus de détails à http://bit.ly/2S0Edv7